



# La lettre des Certifiés d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

N° 17

29 septembre 2015



## Sommaire

- [Mot de rentrée](#)
- [Nouveau décret](#)
- [Réforme du collège](#)
- [Les élections au CA](#)
- [TZR](#)
- [Accord salarial dans la fonction publique](#)

## Mot de rentrée

Le mouvement des personnels a permis à de nombreux collègues, titulaires et stagiaires, d'arriver dans notre académie. A tous nous souhaitons la bienvenue.

Le SE-UNSA d'Aquitaine s'efforcera, comme il l'a toujours fait, d'être à votre écoute, de vous accompagner dans vos projets et de répondre à vos questions.

Cette année voit la mise en oeuvre du nouveau statut qui suscite encore de votre part quelques d'interrogations. Par ailleurs, la réforme du collège sera également un point important d'actualité puisqu'il s'agira maintenant de travailler sur la mise en oeuvre de cette réforme mais aussi sur la formation des enseignants.

Enfin, le chantier de la rémunération est plus que jamais d'actualité et quelques pistes sont ouvertes.

[Sommaire](#)

## Nouveau décret

Le statut des enseignants du 2nd degré a changé à la rentrée 2015.

Les principales modifications portent sur :

- Les pondérations : 1,25 en BTS, 1,1 en cycle terminal (max 1h) et 1,1 en REP+
- Les IMP : l'indemnité pour mission particulière vise à rémunérer des activités hors face à face élèves. C'est le conseil pédagogique et le CA qui déterminent les missions qui seront rémunérées - excepté la coordination EPS et la techno au collège qui le sont de facto.
- Les décharges : la notion de communes non limitrophes pour les collègues affectés sur plusieurs établissements n'existe plus.

Le temps partiel ne voit aucun changement sur le fond. Cependant, les pondérations peuvent amener les chefs d'établissement à modifier légèrement les quotités ou à vous proposer une organisation annuelle pour un petit nombre d'heures.

Plus d'infos : <http://www.se-unsa.org/spip.php?article8154>

[Sommaire](#)

## Réforme du collège

La mise en oeuvre de la réforme ainsi que la formation des enseignants seront les deux grands chantiers de cette année. Le SE-UNSA, qui a accompagné cette réforme et obtenu des avancées très significatives par rapport au projet initial, continuera d'être particulièrement vigilant et exigeant sur ces deux points.

Plus d'infos :

<http://www.se-unsa.org/spip.php?article8170>

<http://www.se-unsa.org/spip.php?article8279>

[Sommaire](#)

## Les élections au CA

Le CA traite entre autres des questions liées à la DGH et donc des créations/suppressions de postes, des voyages scolaires, de l'ouverture et fermeture de sections ou d'options et du budget.

Etre membre du CA, c'est participer aux choix essentiels de l'établissement.

Les élections se tiendront cette année avant le 17 octobre 2015. Les candidatures doivent être déposées au moins 10 jours avant le scrutin.

Seuls deux noms suffisent pour présenter une liste qui peut comporter jusqu'à 2 fois le nombre de postes à pourvoir, 7 en règle générale. N'hésitez pas à déposer une liste UNSA.

Tous les enseignants votent, titulaires et stagiaires. Les TZR votent dans l'établissement où ils effectuent leurs heures dès lors que leur suppléance est au moins égale à 1 mois. Les TZR momentanément sans élèves votent dans leur RAD.

Le CA est une instance dans laquelle sont représentés :

- la direction et les partenaires (Région notamment)
- les élèves et parents d'élèves
- les personnels

Plus d'infos :

<http://www.se-unsa.org/spip.php?article3696>

<http://www.se-unsa.org/spip.php?article8172>

[Sommaire](#)

## TZR

Les TZR peuvent avoir des conditions d'emploi difficiles. Affectés tardivement, souvent sur plusieurs établissements, leur rentrée peut relever du tour de force.

Le SE-UNSA vous accompagnera pour résoudre les problématiques que vous rencontrez : frais de déplacements, ISSR, décharges, HSA, HSE,...

N'hésitez pas à nous demander le mémo TZR ou à le télécharger (attention : l'interface de saisie des frais de déplacement est désormais Chorus DT).

Lire :

- Rentrée 2015 : les TZR ont des droits : <http://www.se-unsa.org/spip.php?article2547>

[Sommaire](#)

## Accord salarial dans la fonction publique

Un accord relatif à la rémunération dans la fonction publique est en cours. Il concerne tous les fonctionnaires dont les enseignants et porte sur le déroulement de carrière, la refonte de la grille indiciaire et la transformation de primes en bonification indiciaire qui permettra une augmentation des pensions de retraite.

Plus d'infos :

<http://www.se-unsa.org/spip.php?article8246>

[Sommaire](#)

### Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[>>adhérer au SE-UNSA](#)

### Les responsables académiques du SE-UNSA :

<b>Christian BASSET</b>	L.P. Dassault à MERIGNAC Secrétaire Académique Elu au CTA	<b>Patricia ESCAPIL</b>	Collège Aturri à ST-PIERRE D'IRUBE Elue au CTA et à la CAPA des certifiés
<b>Christine MOINE-UIBER</b>	Lycée Brémontier à BORDEAUX Responsable académique 2nd degré Elue à la CAPA des Certifiés	<b>Christelle LABATUT</b>	Collège Rosa Bonheur à BRUGES Elue à la CAPA des certifiés
<b>Evelyne BRUN</b>	Lycée Fernand Daguin à MERIGNAC Responsable académique 2nd degré Elue à la CAPA des Certifiés	<b>Catherine AMBEAU</b>	S.E.P. Victor Louis à TALENCE Responsable Académique Jeunes Enseignants
<b>Evelyne FAUGEROLLE</b>	Collège Les Lesques à LESPARE Elue à la CAPA des certifiés et au CTA		
<b>Sophie MERCADAL</b>	Collège d'Albret à DAX Elue à la CAPA des certifiés		

### N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

*Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).*

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux  
33 bis rue de Carros  
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : [ac-bordeaux@se-unsa.org](mailto:ac-bordeaux@se-unsa.org)

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

*Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à [ac-bordeaux@se-unsa.org](mailto:ac-bordeaux@se-unsa.org)*